



**SELARL KALIACT HUISSIERS PROVENCE CÔTE D'AZUR**  
**Frédéric ANGOT - Blandine THOMAS - Etienne VALERO**  
**Commissaires de Justice Associés**

63 Rue Edmont Poupée, BP 17 - 83601 FREJUS CEDEX

Tel : 04.94.44.52.60 - Fax : 04.94.44.52.65 - Web :

www.encheres83.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**  
**CATALOGUE**

**Vente du mercredi 23 avril 2025 à 14:30**

**Lieu : CAMPING LE BRAVET 1962 AVENUE DES COMBATTANTS D'AFN**  
**83600 FREJUS / CIE MAY MDC MCA DISTRIBUTION MCB DISTRIBUTION**

Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.

N° Lot	J	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
1	●	Grande vitrine de présentation 6x0,80cm soit 4,80m de long ht 2,30m prof 0,50m	500	600
2	●	Banc de finition Beta 220 volts La San Crispino + 3 machines de bottier, important lot de fourniture de cordonnerie, bracelets de montres, bijoux fantaisie, boucles de ceintures, fil à coudre, semelles, cirages	10000	15000
3	●	Important stock de clés, cadenas, barilletts, coques vierges pour clés auto, et fournitures de serrurerie	6000	8000
4	●	paire de fauteuils clubs effet cuir marron	120	180
5	●	lot de 18 présentoirs noirs de magasin double face sur roulettes	700	1000
6	●	lot de 11 présentoirs muraux noirs avec étagères et fixations	250	350
7	●	lot de 4 tables rectangulaires noires laquées de présentation	80	160
8	●	lot de 4 portants inox pour vêtements	80	120
9	●	Canapé tissu gris souris 2 places usagé	40	60
10	●	lot d'environ 15 mannequins en cellulose entiers sur socle	500	700
11	●	lot de 4 bustes et 6 fessiers	160	320
12	●	important lot de jouets pour adultes	2000	3000
13	●	lot de 7 portants métalliques grillagés gris	180	360
14	●	lot de 4 mannequins cellulose entiers sur socles	160	300
15	●	lot de 3 meubles étagères en bois naturel vernis dont 2 en double face	100	200
16	●	important lot de jouets pour adultes	1500	2000
17	●	lot de 23 bustes et 13 fessiers en cellulose	250	500
18	●	important lot de lingerie féminine sexy (robes, guépières, combinaisons, nuisettes, bas, etc...)	2000	3000

N° Lot	J	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
19		● Citroen Berlingo 09/2017 GO EQ-045-QH 106089 kms 5CV	5000	6000
20		● RENAULT MASTER 6 PLACES BG-394-FJ 01/2011 228290 KMS	4500	5000
21		● Peugeot 3008 GO FR-560-AC 06/2020 57110 kms 6cv 1500 cm3	18000	20000
22		● CAMION BENNE FORD TRANSIT 45616 kms FR-614-NK 07/2020	15000	18000
23		● Remorque porte-container PV 2980 kgs attelage bas LECITRAILER modèle R2EC année 2020 FX-802-CN Feu arrière gauche manquant, verrou gauche Jost manquant, axe attelage coulissant manquant.	2000	3000
24		● semi-remorque bachée Trouillet 08/2020 FS-611-JM 3 essieux couleur grise	11000	13000
25		● Semi-remorque Krone bachée FW-431-NY 3 essieux couleur grise	10000	12000
26		● Semi-remorque réfrigérée Krone blanche FP-163-MD 03/2020 3 essieux dont le dernier essieu relevable moteur thermo Kubota	23000	25000
27		● Semi-remorque Krone réfrigérée blanche FP-981-MH 03/2020 3 essieux dont le dernier essieu relevable moteur thermo Kubota	23000	25000
28		● Remorque à touret CR-779-FJ année 2001	200	300
29		● paire de dérouleurs de touret	30	50
30		● lot de 7 lèves-plaques manuel avec 9 pieds de biche	30	50
31		● lot de panneaux de signalisation	90	250
32		● lot de 3 échelles 3 pans alu dont 2 avec stabilisateurs+escabeau 3 marches alu	120	200
33		● lot de sangles, baudriers, forêts, outils manuels, et consommables	30	50
34		● lot d'appareils de lettrage et mesure + divers accessoires pour fibre	10	30
35		● lot de pistolets de tirage de fibre Corning en 2 Boîtes	20	40
36		● lot d'appareils de mesure et transmission pour fibre	30	50
37		● Soudeuse de fibre optique sans chargeur hs	20	100
38		● testeur de pression Tayg N°40	5	10
39		● perforateur Bosch professional GBH 36V-LI Plus	80	100
40		● perforateur milwaukee M28 CHPX	180	250
41		● coffret de 2 perforateurs Bosch avec batterie et 1 chargeur 1xGBH 18V21 et GBH18-20	160	250
42		● lot de panneaux de signalisation	20	30
43		● soudeuse pour fibre optique Kimtech type-72C+	300	1000
44		● Nettoyeur hte pression Kärcher HD 6/15C	30	60

N° Lot	J	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
45		● aspirateur Berner BST 8300 Hochleistung	10	30
46		● aspirateur Parkside	10	20
47		● nettoyeur hte pression Mac Allister MPWP 1800-3	20	40
48		● paire de visseuses Hilti SF-22-A et SFC-22-A sans chargeur ni batteries	10	30
49		● Marteau piqueur Bricotech HDA 307 filaire	20	30
50		● carrellette PR 086399	5	10
51		● Scie sabre avec étai Roller's FOox ANC	20	40
52		● coffret de têtes de cintreuses Virax ref 250065 incomplet	10	20
53		● Scie circulaire Würth HKS 28 A sans batterie ni chargeur	20	50
54		● Chalumeau avec ses btles + 2 btles oxygène et acétylène et détendeur	50	80
55		● Eguille 60m	10	40
56		● station de récupération de fluide frigorigène Promax Minimax ATP	30	60
57		● pince d'injection Hilti HDM 500	15	30
58		● Carroteuse Hilti DD 130 avec pulvérisateur et support de carottage	300	700
59		● Carroteuse Hilti DD100 MEC complète	150	250
60		● lot de 4 outils HS composé de: diqueuse Hitachi G18DSL+vibrante multimaster FMM 250Q+Marteau piqueur Hilti TE-700AVR+Burineur Makita HR4013C	40	80
61		● Burineur Hilti TE 80 filaire	50	100
62		● perforateur De Walt filaire	10	20
63		● Disqueuse Hitachi G23SW2 neuve	40	60
64		● perforateur Spit 353 SVC	40	70
65		● Cloueur Spit P 60 avec batterie et chargeur	40	80
66		● Rainureuse Spit D88 E	90	180
67		● Coffret de Cintreuse Virax avec têtes ref 250065 complet	100	200
68		● Marteau piqueur Scheppach B 1600	20	50
69		● marteau piqueur Einheil TE-DH1927	30	90
70		● Perforateur Erbauer ERH 1500MX	30	80
71		● Copieur HP Page Wide Managed Color MFPES 8650	300	500

N° Lot	J	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
--------	---	-------------	------------	-------------

### CONDITIONS DE VENTE

**Les objets vendus seront livrés dans l'état où ils se trouvent présentement**, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement à l'adjudication et notamment sans aucune garantie quelle qu'elle soit. Cette vente aura lieu aux frais, risques et périls de l'adjudicataire sans garantie aucune, notamment de l'état de désignation, d'époque, de force, de puissance, de nombre, etc., et sans recours possible contre qui que ce soit, et pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée ;

**Une exposition publique préalable** ayant permis, en outre, aux amateurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets proposés, de les examiner ou de les faire examiner par toute personne à leur convenance afin d'encherir en connaissance de cause. Les indications orales ou écrites étant purement facultatives et indicatives, les objets d'occasion ayant toujours subi des altérations, des détériorations, dégradations, dues à l'usage ou à l'ancienneté, et des réparations de fond, c'est-à-dire non visible au premier examen, ou de surface. Les quantités sont indiquées à titre purement indicatif. En conséquence de ce qui précède, les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le requérant pour quelque raison que ce soit, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des oeuvres ou biens sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue, au moment de sa première adjudication, de remettre au personnel de l'hôtel des ventes, une plaquette numérotée, en échange d'un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis), d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, téléphone fixe et mobile, quittance de loyer) et d'un chèque de garantie de 500 € à l'ordre de la SELARL KALIACT HUISSIERS CÔTE D'AZUR ou d'une caution de 500€ en espèces

**Les lots adjugés sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires, et ce, dès l'adjudication prononcée.**

**Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur après trois criées successives.** S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même lot, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot " **Adjugé** ", le lot sera remis aux enchères et tout le public sera admis à enchérir de nouveau :L'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

**L'adjudicataire paiera au comptant le prix de l'adjudication TTC majoré de 11,90% HT, soit 14.28% T.T.C.**

correspondant aux émoluments de l'officier vendeur et à la T.V.A. Chaque adjudicataire recevra une facture détaillée laissant apparaître la désignation du bien, le montant de l'adjudication, le montant des frais et le montant de la TVA.

**Les paiements en espèces sont plafonnés à 1000€ frais et taxes compris pour les particuliers et professionnels ressortissants français et 15000€ frais et taxes compris pour les particuliers ressortissants étrangers sur justification de leur identité.**

**Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accréditive pour la valeur avoisinant le montant de leur achat ou de régler par carte bancaire ou virement SEPA.**

En cas de paiement par chèque non certifié par l'adjudicataire, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement certain. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire SWIFT. Tout adjudicataire devra, en attente du bordereau définitif et récapitulatif, remettre un chèque de provision et de garantie ou un acompte suffisant en espèces. A défaut de ce qui précède ou en cas de difficulté dont seul l'officier vendeur sera juge, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou ultérieurement sur folle enchère, sans mise en demeure ni d'aucune autre formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de réclamer les chèques certifiés, un accord de banque ou toutes autres références. En cas de règlement par un chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère et de remise en vente pourra être poursuivie ultérieurement. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de ne délivrer les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation. La vente est réputée nulle si le défaut de paiement aux conditions requises ci-dessus est constatée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur au moment de la vente ou juste après celle-ci dans le délai de 48 heures. L'objet restant la propriété du vendeur qui ne pourra contester la nullité de l'adjudication.

**Les acquéreurs devront prendre possession dès l'enchère du lot qui leur aura été attribué et devra l'enlever immédiatement.**

En tout état de cause, l'officier vendeur dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés et dont le prix total (frais inclus) ne lui a pas été intégralement réglé. L'enlèvement des véhicules ne peut s'opérer qu'une fois le règlement effectué.

**L'enlèvement doit intervenir au plus tard LE JOUR QUI SUIT LA VENTE.** Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés par l'officier vendeur à l'adjudicataire. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de l'officier Ministériel

N° Lot	J	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
--------	---	-------------	------------	-------------

Vendeur à quelque titre que ce soit;

**La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire**, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile le cas échéant. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule ou matériel.

**L'enlèvement doit se faire avec les précautions d'usage.** l'officier vendeur ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des dégâts et dommages de quelque nature causés, tant aux locaux qui doivent être remis en état sous la conduite de l'architecte propriétaire, qu'aux objets et ce, à l'occasion de l'enlèvement, du démontage ou du transport des lots adjugés. Si des sociétés sous traitantes interviennent, celles-ci doivent être assurées et immatriculées Les démontages n'interviendront qu'après purges des machines et chaudières réalisées par la société désignée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur. Les sociétés intervenantes sur site devront justifiées de contrat de travail pour leurs salariés. Tout bien adjugé devra être enlevé par l'adjudicataire. Un dépôt de garantie pourra être exigé pour cette phase de démontage et enlèvement.

**ENLEVEMENT DES OBJETS OU DES MATERIAUX:**

(prescriptions à remettre aux adjudicataires en deux exemplaires dont un à conserver signé et paraphé)

Les machines et leurs installations (réservoirs, tuyauteries, fosses, etc.....) sont vendues avec leur contenu :

L'acquéreur devra prendre en charge la vidange, le pompage, le conditionnement, le transport et le traitement des produits chimiques, huiles ou autres qu'elles contiennent et ce dans le respect de la législation et des règlements en vigueur. Il devra fournir tous justificatifs.

Sont exclus de la vente :

- Les bâtiments quelle que soit leur nature,
- Tous les organes scellés dans les bâtiments
- Les réseaux de protection d'incendie et le réseau éclairage dûment identifiés
- Toutes les parties considérées comme immeuble par destination
- Les transformateurs de tous types (à huile, secs, etc.....) qu'ils soient attachés aux bâtiments ou aux machines
- Les cellules électriques
- Les armoires électriques qui ne seraient pas liées exclusivement aux machines
- Tous les matériels portant une étiquettes "PAS A VENDRE"

Il est interdit aux acquéreurs de revendre sur place tout ou partie des lots.

Préalablement aux opérations de démontage, les acquéreurs devront obtenir toutes les autorisations nécessaires notamment administratives ou réglementaires.

Les acquéreurs devront souscrire une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile pour tous les risques liés notamment à l'enlèvement, au démontage, à la manutention et au transport des installations et du matériel. Cette police devra également couvrir les dommages et leurs conséquences qui pourraient être causés aux immeubles et aux tiers. Cette garantie devra aussi couvrir tous les risques liés à l'environnement.

Les acquéreurs assumeront la responsabilité de leurs préposés, de tout éventuel sous-traitant et toute éventuelle personne physique ou morale qui interviendrait sur le site avec leur accord fut il tacite.

Les acquéreurs devront notamment s'assurer de la non dégradation des sols et des bâtiments, que ces dégradations soient de leur fait ou celui de tiers.

A cet effet, ils mettront en oeuvre tout moyen qu'ils jugeront nécessaire.

Les frais de démontage et les dommages de toutes sortes pouvant en résulter sont à la charge des adjudicataires.

Les acquéreurs devront enlever leurs lots dans les règles de l'art, il ne devront en aucun cas porter atteinte aux immeubles ainsi qu'à l'état des sols.

L'enlèvement devra se faire dans le respect de la législation en vigueur notamment en matière de Sécurité et du Droit du Travail ainsi que du Code de l'Environnement.

Il est fait interdiction à toute personne de :

N° Lot	J	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
--------	---	-------------	------------	-------------

- Consommer des boissons alcoolisées dans l'enceinte de l'usine
- Fumer sur l'ensemble du site
- D'utiliser tout matériel ou équipement l'usine
- D'utiliser les monte charges
- D'utiliser ou de se raccorder au réseau électrique existant

Les seules véhicules autorisés à circuler sur le parc de l'usine seront ceux affectés au chargement des matériels vendus. Aucun véhicule ne devra être stationné le long des bâtiments.

Les adjudicataires ne pourront prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines, ou incorporées dans les éléments de la maçonnerie.

Les acquéreurs devront prendre toutes les précautions utiles et notamment mettre en place tous les moyens et matériels de prévention des risques et de lutte contre l'incendie et la pollution.

Aucun produit ne devra être rejeté à l'égout (produits chimiques, huiles, etc...). Tous les déchets industriels (banals et spéciaux) générés par le démontage, l'emballage et la vidange des éléments de machine devront être éliminés par des sociétés agréées (pour les déchets industriels spéciaux, une copie des bordereaux de suivi des déchets industriels sera fournie). Les coûts d'élimination de ces déchets sont à la charge des acquéreurs. Le chantier devra être maintenu propre et les déchets récupérés (huiles de vidanges, produits chimiques, gravats, emballages, etc.....).

Travaux par points chauds : avant tout travail de soudure, de découpage ou nécessitant la mise en oeuvre d'une flamme, l'acquéreur devra disposer à portée de main d'un moyen de lutte contre le feu : extincteur approprié. Des écrans protecteurs seront judicieusement disposés pour éviter les coups d'arc au personnel évoluant à proximité. Le matériel de soudure et découpage utilisé devra être en parfait état.

L'utilisation de matériel de soudure et oxycoupage : les bouteilles, pleines ou vides, seront placées sur des chariots spéciaux ou stockées verticalement et amarrées pour éviter leurs chutes. Elles ne devront jamais être stockées près de sources de chaleur. Le matériel devra correspondre aux normes de sécurité en vigueur (clapet anti retour sur les liaisons gaz).

Pour les travaux effectués en hauteur, l'utilisation d'une nacelle ou d'une plate forme de travail sera prioritaire et le port de harnais de sécurité obligatoire. Si pour des raisons d'encombrement, l'utilisation de ces appareils n'es pas possible, il faudra prendre une échelle qu'il faudra attacher et se munir d'un harnais de sécurité dont le point d'ancrage est situé au-dessus de la tête.

Toute intervention sur une conduite, un raccord, une vanne, un câble ne devra être entreprise qu'après avoir pris toutes précautions en vue de garantir la sécurité des opérations.

**A défaut du paiement immédiat de l'enchère**, le lot adjudgé sera revendu sans désemparer sur folle enchère dans le mois suivant, et si le prix de la deuxième adjudication n'est pas au moins égal à celui du fol enchérisseur, ce dernier restera redevable de la différence constatée en moins, il ne saura prétendre à aucune indemnité si l'adjudication sur folle enchère est supérieure à sa première adjudication.

**Dispositions communes aux livraisons dans l'Union Européenne et aux exportations hors de l'Union Européenne** : Le paragraphe suivant ne concerne que les biens annoncés " vendus avec TVA ". L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée VENDUE AVEC ORIGINAL DE CARTE GRISE en cas de vente volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire. Cette mention signifie qu'elle sera disponible et non qu'elle sera immédiatement remise. DES LA CARTE GRISE REMISE, l'exportation est obligatoire dans les 30 jours maximum tant pour l'union européenne que pour tous les autres pays ; passé ce délai, l'exportation ne peut plus faire l'objet du remboursement de la TVA.

**Livraisons dans l'Union Européenne** : Obligation de donner immédiatement au moment de la vente son numéro de TVA intra-communautaire, avec justificatif de validité, qui doit figurer dès l'édition sur le bordereau faisant office de facture. Cette mesure est cependant insuffisante pour le remboursement de la TVA, l'acheteur devant justifier de l'exportation vers un autre état membre. Pas de remboursement possible si un de ces documents est manquant et toujours dans les limites du délai de UN MOIS. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

**Exportations hors de l'union européenne**: L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose généralement d'un délai de 30 jours à compter de la vente adresser à l'Officier Vendeur l'exemplaire " 3 " du document " EX 1 " visé par les bureaux de douanes de sortie du territoire et d'entrée du bien. Il est obligatoire que ces documents " EX 1 " fassent apparaître l'Officier Vendeur, la SELARL KALIACT HUISSIERS CÔTE

N° Lot	J	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
--------	---	-------------	------------	-------------

D'AZUR 63 RUE EDMOND POUPE BP 17 83601 FREJUS CEDEX comme expéditeur. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.<Etud\_Ad